



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2020-1-10-3

Séance du vendredi 17 janvier 2020

POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'INSERTION : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2020

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mme DIETRICH, MM. FERRARI, GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

Mme DREXLER donne procuration à M. JANDER.

Mme GROFF donne procuration à M. TRIMAILLE.

Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.

Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.

M. MUNCK donne procuration à M. GRAPPE.

Mme VALLAT donne procuration à M. VOGT.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de Solidarité active et réformant les politiques d'insertion,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2019-4-10-2 du 5 avril 2019 relative à la mise en œuvre de la politique départementale d'insertion 2019,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2019-3-10-1 du 21 juin 2019 relative à la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi entre l'Etat et le Département,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2019-7-10-3 du 1er juillet 2019 relative à la mise en œuvre de la politique départementale d'insertion 2019 et à l'attribution de subventions complémentaires,

- VU les délibérations du Conseil départemental n° CD-2019-6-4-1 et n° CD-2019-6-10-2 du 13 décembre 2019 portant sur la Politique de la Solidarité,
- VU le Règlement financier du Département,
- VU l'avis favorable de la 10ème Commission lors de sa séance en date du 10 janvier 2020,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde au titre des crédits d'insertion de l'année 2020 :
- des subventions pour deux postes de Conseillers relais-entreprises, soit 40 000 € à l'association Ciarem et 40 000 € à l'association Contact Plus, pour un montant total de 80 000 €,
 - une subvention pour le Parrainage vers l'emploi à l'association Crépi Alsace, pour un montant de 27 820 €,
 - une subvention dans le cadre de l'animation d'un réseau mobilité à l'association Mobilité Mod'emploi, pour un montant de 50 000 €,
 - des subventions de fonctionnement à l'association Ciarem, à l'association Contact Plus et à l'association Appona 68, porteurs des actions telles que définies dans le tableau annexé à la présente délibération, pour un montant total de 840 286 €,
 - des subventions pour la mission d'ambassadeurs du bénévolat, soit 10 000 € à l'association Ciarem, 10 000 € à l'association Contact Plus et 10 000 € à l'association Cisep, pour un montant total de 30 000 €,
- Approuve et autorise la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions afférentes à conclure avec les associations Ciarem, Contact Plus, Appona 68, Cisep, Crépi Alsace, Mobilité Mod'Emploi, jointes en annexe à la présente délibération,

Le montant des subventions s'élève à 1 028 106 €, soit 785 897 € sur les crédits d'insertion (autorisations d'engagements), 210 209 € sur les crédits d'insertion (fonctionnement), 32 000 € au titre de la Politique de la Ville.

Il se répartit comme suit et sera prélevé sur les lignes du budget primitif 2020 :

- 785 897 € programme H812 imputation 017-564-6574-3048-501 (Autorisation d'Engagement),
- 32 000 € programme H712 imputation 65-58-6574-3047-501 (Politique de la Ville),
- 180 209 € programme H712 imputation 65-58-6574-3047-501 (Fonctionnement),
- 30 000 € programme H712 imputation 017-561-6574-3047-501 (Fonctionnement).

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité